



STOUMONT
Point de vue NATURE !

Objet : Note de synthèse au Conseil communal – Séance du 16 avril 2026

8. Urbanisme - Charte en matière d'octroi d'un permis d'urbanisme pour la création d'un hébergement touristique ou d'une seconde résidence - Approbation – Décision

Le conseil communal est appelé à approuver une charte en matière d'octroi d'un permis d'urbanisme pour la création d'un hébergement touristique ou d'une seconde résidence. Cette charte a pour but de réguler l'hébergement touristique et de favoriser l'accès au logement.